

Département de l'Eure

Elaboration du  
PLAN LOCAL D'URBANISME



**ANNEXE**  
**PÉRIMÈTRES ARCHÉOLOGIQUES**

Approbation	Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du :
-------------	--



# PERIMETRES ARCHEOLOGIQUES

## Service Gestionnaire

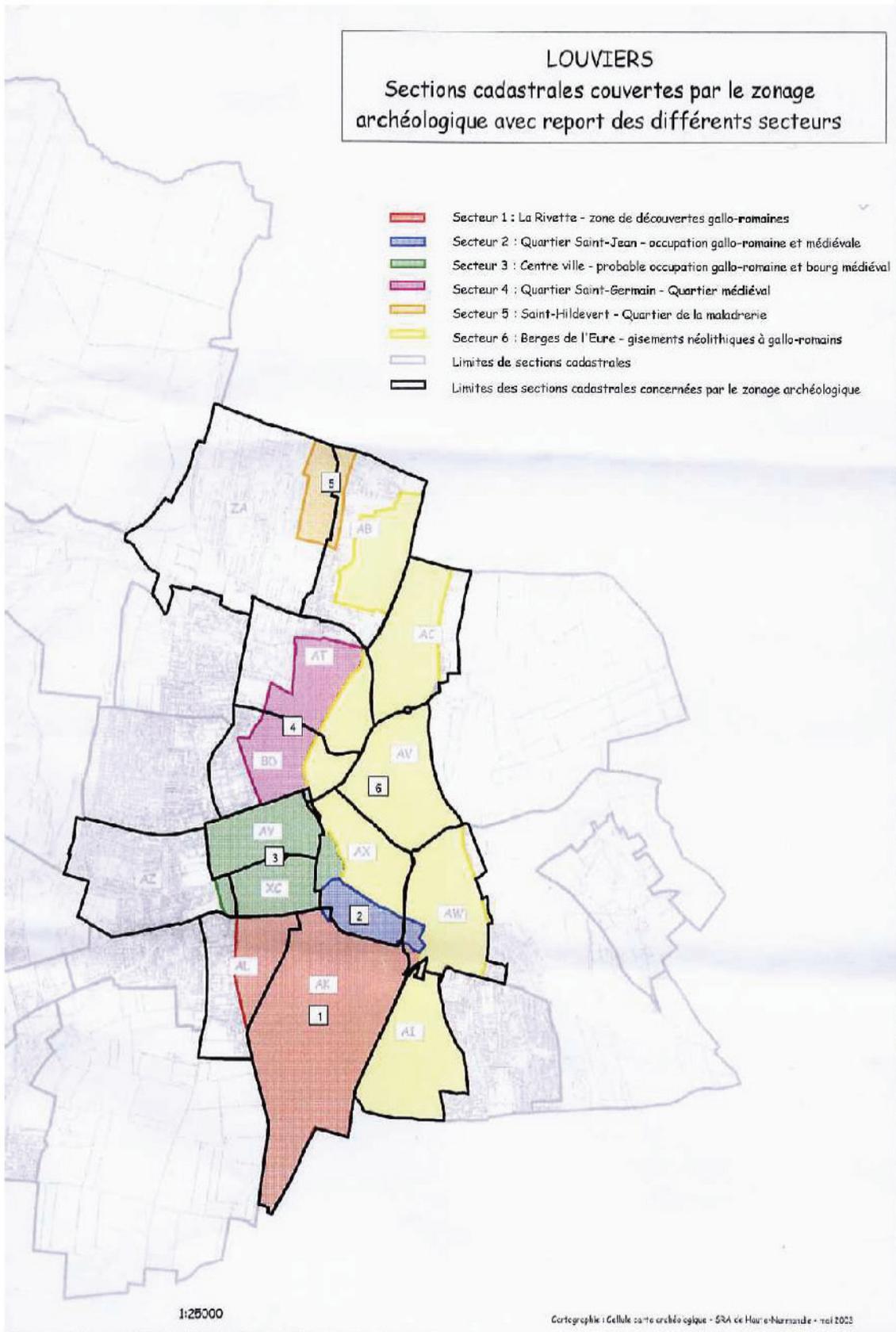
Ministère de la Culture et de la Communication  
Direction Régionale des Affaires Culturelles de Haute-Normandie  
Service Régional de l'Archéologie  
12, rue Ursin Scheid 76140 Le Petit-Quevilly  
02.32.81.99.00

SECTEURS DEFINIS.....	2
CONTRAINTES PAR SECTEUR.....	3
CARTE DES SITES RECENSES.....	4
TABLE DES SITES RECENSES PAR PERIODE ET PAR SECTEUR.....	5
REGLEMENTATION DES FOUILLES ARCHEOLOGIQUES.....	9

### **Avertissement**

Le zonage archéologique, établi par le Service Régionale de l'Archéologie en mars 2001, constitue un état des connaissances, régulièrement mis à jour en fonction des acquis des interventions archéologiques ou des recherches documentaires. Il est volontairement très large car il tient compte des incertitudes des localisations anciennes et des secteurs potentiellement riches (bords de l'Eure).

## SECTEURS DEFINIS



**Secteur 1 : La Rivette**

Il correspond à un ensemble de découvertes concernant la période gallo-romaine (93 hectares).

**Secteur 2 : Quartier Saint-Jean**

Il est caractérisé par une occupation gallo-romaine importante (dans la continuité du secteur 1), puis par le quartier médiéval constitué autour de l'hôpital et de l'église paroissiale Saint-Jean (10 hectares).

**Secteur 3 : Centre Ville**

Les découvertes gallo-romaines dans ce secteur restent anecdotiques mais il est possible qu'il existe une nécropole à proximité de la rue des Pompiers. Le centre ville est marqué essentiellement par la présence de deux importantes nécropoles du haut Moyen-Age et de la ville médiévale intra muros avec ses édifices publics et religieux, son enceinte urbaine et son habitat privé (36 hectares).

**Secteur 4 : Quartier Saint-Germain**

Ce quartier médiéval est attesté à partir du XIIIème siècle mais pourrait avoir une origine au haut Moyen-Age (30 hectares).

**Secteur 5 : Saint-Hildevert**

Quartier de la Maladrerie, attesté dès le milieu du XIIIème siècle (11 hectares).

**Secteur 6 : Berges de l'Eure**

Les opérations archéologiques récentes ont montré l'importance de ce secteur où les occupations se succèdent du néolithique à la période gallo-romaine (147 hectares).

## CONTRAINTES PAR SECTEUR

Les documents d'urbanisme devront être transmis pour avis au service régional de l'archéologie (DRAC) selon les modalités suivantes :

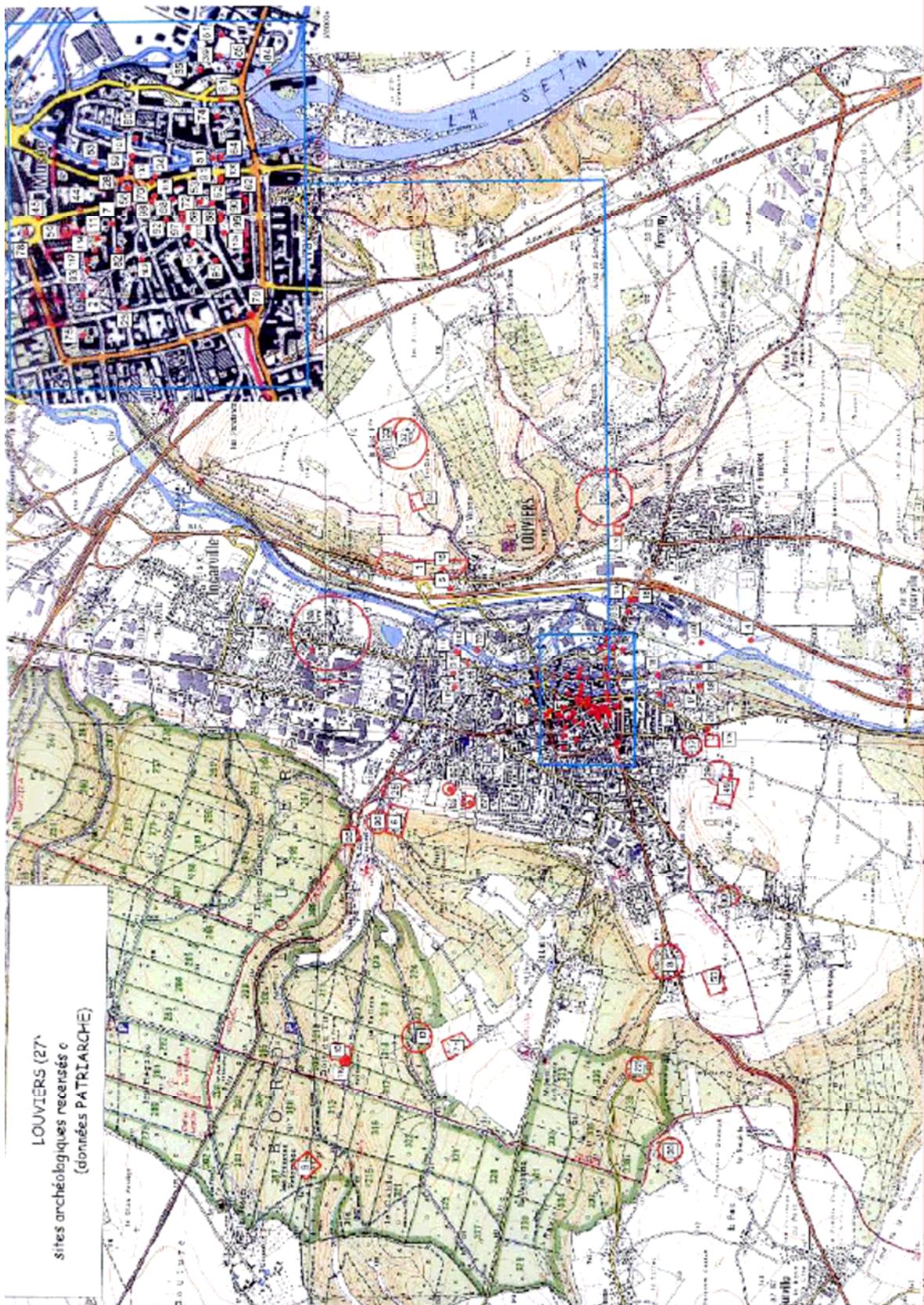
**Secteurs 1 à 5 :** toutes les demandes (sauf vérandas et garages de surface de maisons particulières).

**Secteur 6 :** les demandes concernant des projets dont le terrain assiette est de surface égale ou supérieure à 2 000 m<sup>2</sup>.

**Hors zonage :** les demandes concernant des projets dont le terrain assiette est de surface égale ou supérieure à 10 000 m<sup>2</sup>.

## CARTE DES SITES RECENSES

Le Service Régional de l'Archéologie a recensé 119 sites archéologiques sur le territoire de la commune, répertoriés sur les documents ci-après :



## TABLE DES SITES RECENSES PAR PERIODE ET PAR SECTEUR (au 24/07/2007)

### Préhistoire

#### Secteur 3

028	Eglise Notre-Dame	Mobilier néolithique
-----	-------------------	----------------------

#### Secteur 4

031	123, rue Saint-Germain	Faune quaternaire
-----	------------------------	-------------------

#### Secteur 6

005	La Villette	Habitat néolithique moyen
-----	-------------	---------------------------

#### Hors zonage

006	Briqueterie du cimetière	occupation paléolithique
008	Ferme de la carrière	mobilier lithique paléolithique
029	Briqueteries des Hayes Mélines	occupation paléolithique
030	Ballastière de la Haye le Comte	mobilier paléolithique
032	La Ferme du Buc	occupation néolithique
033	Le Buc	mobilier paléolithique
035	Carrière de la Route d'Elbeuf	Faune quaternaire
036	Saint-Hildevert	mobilier néolithique
037	Briqueterie de la rue Pichou	occupation néolithique

### Protohistoire

#### Hors zonage

115	Chemin de la Mare Hermier	Occupation / bâtiment
118	Le Clos des Vignes	Occupation de l'âge du Bronze final

### Epoque gallo-romaine

#### Secteur 1

004	Carrière Chiapperin	occupation gallo-romaine
017	Briqueterie Pelletier	mobilier gallo-romain
018	16, route d'Evreux	mobilier gallo-romain
019	27 bis à 29 bis ancienne route d'Evreux	mobilier gallo-romain
027	La Rivette	Occupation gallo-romaine
038	Usine des Eaux	Occupation gallo-romaine
040	La Motte	Monnaie gallo-romaine
042	Boulevard d'Evreux	Mobilier gallo-romain

### Secteur 2

016	Folleville	occupation gallo-romaine
039	Square Albert 1er	bâtiment gallo-romain
046	Folleville	meuble gallo-romain ( <i>mal localisé</i> )
047	Folleville	meuble gallo-romain ( <i>mal localisé</i> )
083	Rue Saint-Jean	Habitat gallo-romain

### Secteur 3

011	5, rue des Pompiers	Sépulture gallo-romaine
024	Eglise Notre-Dame	Meuble gallo-romain
044	Musée de Louviers	Meuble gallo-romain
045	Place E. Thorel	Meuble gallo-romain
077	Rue du Mûrier	Meuble gallo-romain
114	Rues des Pompiers et du Mûrier	Occupation (fosse) gallo-romaine
117	Rue des Pompiers	Matériaux de construction gallo-romains

### Secteur 4

111	Rue Saint-Germain	Portion de voie gallo-romaine
112	Rue Saint-Germain	Occupation Bas Empire
116	Rue de l'Abbé Caresme	Chemin gallo-romain

### Secteur 6

013	La Vilette	Occupation gallo-romaine
014	La Vilette	Sépulture
041	La Vilette	Monnaies gallo-romaines ( <i>mal localisé</i> )

### Hors zonage

001	Côte de la Vilette	Sépulture en sarcophage
003	Fanum des Buis	Temple
012	Saint-Lubin	Trésor monétaire
015	Carrière de la Vilette	Occupation gallo-romaine ( ? )
020	Route du Neubourg	Construction gallo-romaine
021	Saint-Lubin	Sépulture gallo-romaine ( <i>mal localisé</i> )
022	Route du Neubourg	Constructions gallo-romaines
043	Côte de la Justice	Meuble céramique ( <i>mal localisé</i> )
119	Forêt de Bord ONF 309-310	2 buttes gallo-romaines ( ? )

### Périodes médiévale et moderne

#### Secteur 2

055	Rue Saint-Jean	Eglise et cimetière XVIIe-XVIIIe s.
061	Rue Saint-Jean	Hôtel-Dieu XIIIe s.
085	Rue Saint-Jean	Hôpital et sépultures médiévales XIIIe-XVe s.
108	Pont de Folleville	Pont médiéval

Secteur 3

002	Place de la République	Grand cimetière et chapelle Saint-Mauxe et Saint-Vénérand
007	Rue du Mûrier	Cimetière du haut Moyen-Age
051	Rue des Quatre Moulins	Pont des Quatre Moulins ou Pont Esperlan XIIIe s.
052	Place de la Halle aux Drapiers	Cimetière Saint-Martin, haut et Bas Moyen-Age
053	Place de la Halle aux drapiers	Eglise Saint-Martin
054	Hôtel de Ville	Couvent Saint-Louis et Sainte-Elisabeth
056	Centre ville	Enceinte urbaine médiévale
057	Vers la rue du Mûrier	Collège des Bons Enfants Escolliers
058	Place du Parvis	Eglise Notre-Dame
059		Pont de la Vierge ou Pont Notre-Dame
060	Rue des Pénitents	Couvent des Pénitents
062	Rue du Château	Château des Archevêques
063	Rue du Polhonet	Pont l'Hommet, médiéval
064	Rue des Quatre Moulins	Les quatre moulins Xe s.
068	Rue du Matrey	Prison des Archevêques XIIIe s.
069	Place de la Halle aux Drapiers	Halle aux draps XIVe s.
072	Place de la Halle aux Drapiers	Maison dite des Templiers XIIIe s.
074	Rue des Quatre Moulins	Maison des Plaids de Saint-Taurin XIIIe s.
075	Rue Delamare	Citadelle
076	Place du Parvis	Cimetière Notre-Dame
078	Place Thorel	Porte de Rouen
079	Rue Général de Gaulle	Porte du Neubourg
080	Place de la Porte de l'Eau	Porte de l'Eau
081	Square Albert 1 <sup>er</sup>	Porte de Paris
082	Rue du Mûrier	Maison XIVe s.
089	Rue du Général de Gaulle	Auberge du Pilier Vert XIVe s.
090	Rue du Général de Gaulle	Maison dite de Robert d'Acquigny
091	Rue de la Laiterie	Auberge dite de l'Epée Royale
092	Rue du Matrey	Hôtellerie du Grand Cerf
093	Place de la République	Habitat médiéval
095		Pilon médiéval
097	Rue du Matrey	Maison des Syndics, Renaissance
098	Rue Maréchal Foch	Auberge du Mouton d'Argent, Renaissance
099	Rue du Général de Gaulle	Maison des Avant-Soliers, XVe s.
100	Rue de la Laiterie	Auberge du Barbeau
101	Rue de la Poste	Maison médiévale ou moderne
102	Rue aux Huiliers	Maison XVe-XVIe s.
103	Rue du Maréchal Foch	Maison XVe-XVIe s.
104	Rue du Matrey	Auberge du Cheval Blanc, Renaissance
105	Place de la Halle aux Drapiers	Maison du Mouton, XVe s.
106	Rue du Neubourg	Hôtellerie du Paon, Renaissance
107	Rue du Matrey	Maison Renaissance
109	Rue du Maréchal Foch	Maison dite à la Rose ou Boutique du Gagne-Petit, XVe s.

#### Secteur 4

065	Rue de l'église Saint-Germain	Eglise et cimetière
070	Manoir de la Salle du Bois	manoir XIIe s., Moulin
113	Rue Saint-Germain	foyer

#### Secteur 5

067	Saint-Hildevert	Maladrerie XIIIe s.
-----	-----------------	---------------------

#### Hors zonage

066	Les Monts	Château-fort XIIIe s.
071	Saint-Lubin	Prieuré de l'Épine XIIe s.

#### Epoque indéterminée

#### Hors zonage

009	Hameau des Fosses	Enceinte quadrangulaire
010	Bois du Tir	Enceinte quadrangulaire
025	Ravine d'Elbeuf	Mobilier céramique et faune
034	Ferme du Buc	Mobilier céramique et faune
049	Côte de la Justice	Cercles repérés en prospection aérienne
050	Chemin du Neubourg	Taches circulaires repérées en prospection aérienne

## **REGLEMENTATION DES FOUILLES ARCHEOLOGIQUES**

En aucun cas on ne peut considérer que l'ensemble de ces secteurs aujourd'hui répertoriés constituent la totalité du potentiel archéologique de la commune. Aussi, sur l'ensemble du territoire s'applique la réglementation relative aux découvertes fortuites susceptibles de présenter un caractère archéologique.

### **Loi du 27 septembre 1941 Portant réglementation des fouilles archéologiques**

#### **Article premier**

**Nul ne peut effectuer sur un terrain lui appartenant ou appartenant à autrui des fouilles ou sondages à l'effet de recherches de monuments ou d'objets pouvant intéresser la Préhistoire, l'Histoire, l'Art ou l'Archéologie sans en avoir au préalable obtenu l'autorisation. La demande d'autorisation doit être adressée au Préfet de région ; elle indique l'endroit exact, la portée générale et la durée approximative des travaux à entreprendre. Dans les deux mois qui suivent cette demande et après avis de l'organisme scientifique consultatif compétent, le Ministre chargé de la Culture ou le Préfet de Région accorde, s'il y a lieu, l'autorisation de fouiller, il fixe en même temps les prescriptions suivant lesquelles les recherches devront être effectuées.**

#### **Article R.111-3-2 du Code de l'urbanisme**

**Le Permis de Construire peut être refusé ou n'être accordé que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales si les constructions sont de nature, par leur localisation, à compromettre la conservation ou la mise en valeur d'un site ou de vestiges archéologiques.**